

ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE

SÉCURISATION DE LA PRISE EN CHARGE MÉDICAMENTEUSE EN HANDICAP

Lancement de l'accompagnement

Le 12/02/24

Inscriptions

- 67 structures inscrites
- Typologie des structures :
 - IME: 35,1 % (n = 26)
 - MAS : 25,7% (n = 19)
 - FAM: 23% (n = 17)
 - IEM: 6,8% (n = 5)
 - ITEP: 4,1% (n = 3)
 - EEAP : 2,7% (n = 2)
 - IMPRO: 1,4% (n = 1)
 - IMP: 1,4% (n = 1)
 - 3 foyers de vie
- Fonction de la personne ayant rempli le questionnaire :
 - Directeur : 17,6% (n = 13)
 - Cadre: 30,3% (n= 15)
 - Responsable qualité : 12,2% (n = 9)
 - Médecin : 2,7 % (n = 2)
 - Pharmacien: 1,4% (n = 1)
 - Infirmier: 40,5% (n = 30)
 - Autre (IDEC, AQSE, monitrice éducatrice: 5,4% (n = 4)

Prérequis

Avez-vous identifié au moins 2 référents porteurs du projet (cadre, responsable qualité, IDEC, IDE, médecin coordonnateur, moniteur éducateur, pharmacien, etc.) pour suivre le projet, déployer les actions et assurer le suivi de leurs mises en œuvre ?

Etapes du projet

Janvier 2024
Visio de lancement
du projet

1

Février 2024

Réaliser son audit flash Mars à juin 2024

Structurer les fondamentaux de la PECM Juin à octobre 2024

Gérer les risques a priori et a posteriori Octobre à décembre 2024

Pérenniser et s'approprier la démarche Maîtrise du circuit en profondeur

Les étapes

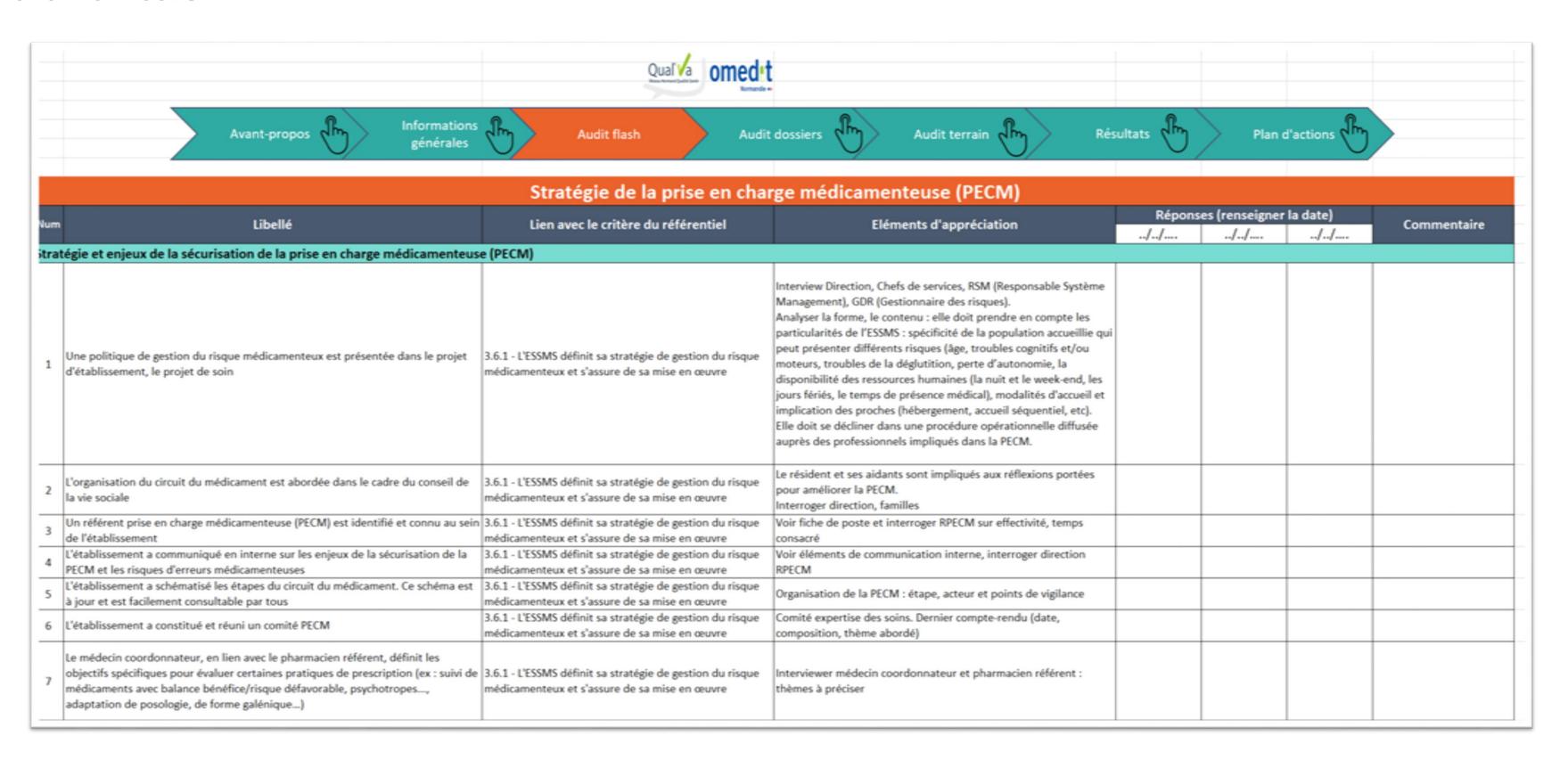
	PREREQUIS		
0	Réaliser une autoévaluation de la PECM : identification des risques essentiels		
	Structurer les fondamentaux de la PECM		
1	Identifier un référent Prise en charge médicamenteuse volontaire		
2	Etablir une convention ESSMS/pharmacie visant à formaliser les étapes et rôle des équipes dans la dispensation des médicaments (analyse pharmaceutique, délivrance et logistique)		
3	Schématiser la PECM des résidents		
4	Constituer et réunir un comité PECM		
5	Communiquer en interne sur les enjeux de la sécurisation de la PECM et les risques d'erreurs médicamenteuses		
6	Mettre en place des actions pour prévenir et gérer les interruptions de tâches		
7	Planification des formations (circuit du médicament : 2 séances → découverte et perfectionnement), accompagnants, erreurs médicamenteuses, douleur)		

Gérer les risques a posteriori					
8	Communiquer auprès des équipes sur les enjeux autour de la déclaration des EM				
9	Valider une Charte d'incitation à la déclaration				
10	Mettre en œuvre un système de déclaration des El				
11	Mettre en œuvre une analyse des El avec suivi de plan d'actions et communication				
Pérenniser et s'approprier la démarche					
12	Réaliser un audit				
13	Réaliser un audit Définir un plan d'action tiré de l'audit				

Les étapes

Visios	Date	Eléments permettant de côter
Présentation	18 janvier 2024	Webinaire de 30 minutes
Lancement	12 février 2024 (14h30-15h)	Présentation du projet et des modalités de réalisation de l'audit flash
1 ^{er} point d'étape	12 mars (14h30-16h)	 Structurer les fondamentaux de la PECM » Résultats de l'audit flash » Lancement de l'étape 1 : « structurer les fondamentaux de la PECM »
2 nd point d'étape	27 Juin (14h30-16h)	 Gérer les risques a priori et a posteriori » Bilan de l'étape 1 : présentation de initiatives/outils des établissements Lancement de l'étape 2 : « gérer les risques a priori et posteriori »
3 ^{ème} point d'étape	15 Octobre 2024	 « Pérenniser et s'approprier la démarche » • Bilan de l'étape 2 : présentation de initiatives/outils des établissements • Lancement de l'étape 3 : « pérenniser et s'approprier la démarche »
4 ^{ème} point d'étape	Janvier 2025	 Bilan et clôture Bilan de l'étape 3 : présentation des résultats d'audits Questions/réponses ; échanges sur difficultés éventuelles

Audit flash



A rendre pour le 5 mars. A envoyer à l'adresse : albane.cherel@ars.sante.fr

Retrouvez les informations sur la page :

"Accompagnement handicap 2024"

Accompagnement handicap 2024 (omedit-normandie.fr)



Accompagnement handicap 2024

Les équipes de l'OMéDIT Normandie et de l'ARS Normandie vous proposent un accompagnement régional 2024 sur la sécurisation du circuit du médicament dans les structures du handicap.

L'objectif de cet accompagnement régional est de **répondre aux exigences du manuel d'évaluation des ESMS** sur la **prise en charge médicamenteuse** et la **gestion des risques liés au circuit du médicament**.

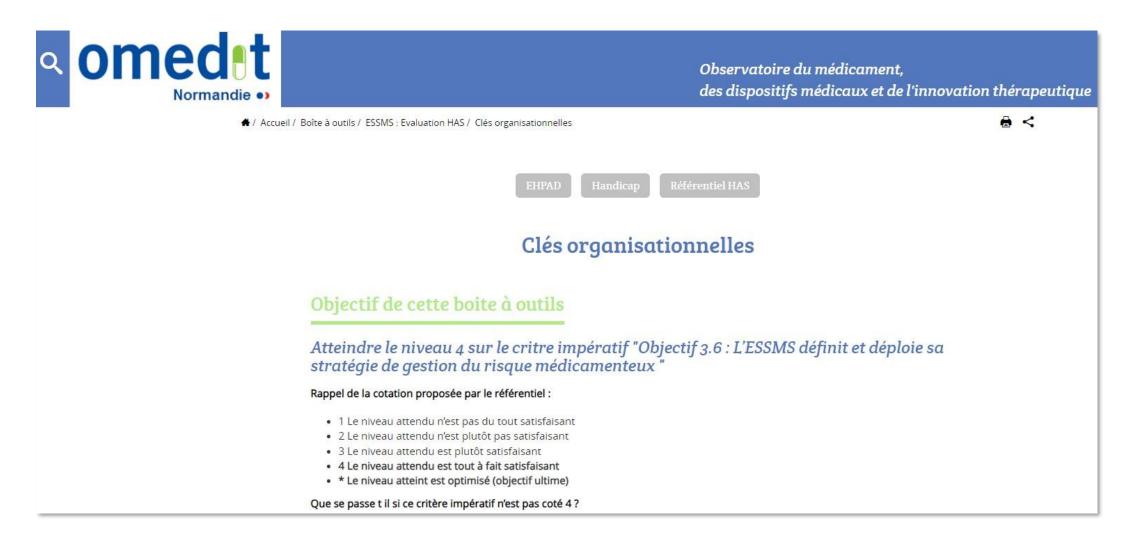
Objectifs

- 1°) Réaliser un état des lieux du circuit du médicament en vue de répondre aux nouvelles exigences du manuel HAS
- 2°) Se former sur les fondamentaux du circuit du médicament et la gestion des risques d'erreurs médicamenteuses
- 3°) Etablir un plan d'action spécifique
- 4°) Favoriser le partage d'expérience dans ce domaine entre les structures

Boîte à outils

Retrouvez les outils associés cette méthodologie sur notre page internet dédiée :

boîte à outils ESSMS : Evaluation HAS



Dates des formations OMéDIT

Date	Intitulé formation
07 mars (14h30-16h00)	Douleur
26 mars (14h30-16h00)	Fondamentaux circuit du médicament : rôles et responsabilités de chacun (tout public)
04 avril (14h30-16h)	Fondamentaux circuit du médicament : focus sur l'aide à la prise – rôle des accompagnants (module interactif + films d'analyse de scénario) (AS et accompagnants)
18 avril (14h30-16h)	Erreurs médicamenteuses - étapes à risque – facteurs contributifs
14 mai (14h30-16h00)	Les erreurs médicamenteuses : mises en situation autour de cas pratiques (fiches RETEX) (focus sur les solutions buvables, interruption de tâche, retranscription, traçabilité, etc.)
28 mai (14h30-16h30)	
06 juin (14h30-16h)	Atelier gestion des risques a posteriori d'une erreur médicamenteuse (méthodes d'analyse et mise en situation autour d'un cas pratique)
11 juin (14h30-16h)	
18 juin (14h30-16)	

Formulaire d'inscription : <u>Inscription formations de l'Accompagnement Prise en charge médicamenteuse EMS - Handicap | Framaforms.org</u>